

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Compte rendu du 26 mai 2015

Membres titulaires présents : Pierre RIONDY, Corinne PALLUD, Isabelle PROST, Thierry PALLEGOIX, Marie-Laure CLAPPAZ, Didier FLEURY, Aimé NICOLIER, Thierry THENOZ, Michel LEMAIRE, Jacques SALLET, Karine PACCOUD, Hervé CAVILLON, Nathalie LIGERON, Valérie GUYON, Pascal CHEVAILLIER, Olivier BROCAT, Michel BRUNET, Agnès BONNAND, Marie-Claire DOUAY, Laurent VIALON, Chantal THENOZ

Membres titulaires absents : Thierry FAUSSURIER (donne pouvoir à A. NICOLIER), Christophe RIGOLLET, Michel BOUILLET (donne pouvoir à N. LIGERON), Eric DARBON (donne pouvoir à M.C. DOUAY), Catherine CLEMIDY

Validation du compte rendu du 27 avril 2015 à l'unanimité des présents.

1. Présentation projet AIDS en lien avec la MDS Bresse

Lors d'une réunion réunissant les commissions « affaires sociales et économie-aménagement du territoire », l'Association Intermédiaire Domicile Services (AIDS) relevant du secteur de l'économie sociale et solidaire a présenté un projet avec la Maison Départementale de la Solidarité dont les bénéficiaires seraient les personnes en recherche d'emploi de la Communauté de Communes. AIDS répondrait à un appel à projets lancé par le Conseil départemental de l'Ain qui a lui-même été retenu au titre de subventions européennes (Fonds Social Européen). Outre les subventions de l'Europe et du Conseil départemental, ce projet nécessiterait une participation de la Communauté de communes.

Perrine Mansion-Berjon présente le diaporama réalisé par AIDS et joint en sous-annexe 1.

Remarques des élus communautaires :

Valérie GUYON pense que c'est une initiative intéressante qui permettrait d'aller à la rencontre des personnes en recherche d'emploi ; l'objectif est de délocaliser quelques services publics importants dont ceux relevant du secteur de l'emploi.

Michel LEMAIRE fait part de l'avis favorable émis par la commission « économie et aménagement de l'espace » sur le projet qui concerne des personnes ayant de réelles difficultés à réaliser des démarches efficaces vers l'emploi. Les objectifs d'AIDS (100 personnes en recherche d'emploi/an participant au projet) sont modestes mais réalisables. Le coût est lui aussi relativement modeste (20 000 €) par rapport aux enjeux. C'est donc une expérience qui, d'après lui, vaudrait la peine d'être tentée. AIDS maîtrise le sujet, a déjà eu l'expérience du projet « Mobilis » et travaille en étroite collaboration avec la Maison Départementale de la Solidarité (MDS).

Thierry THENOZ dit que « la hausse du chômage en Bresse est un constat d'échec pour les structures en place, alors même qu'il a du mal à trouver des salariés en tant qu'agriculteur-employeur. » Il pense que deux ans est une période courte pour « remettre des gens éloignés de l'emploi sur les rails ». Et il demande ce que deviendra le projet à l'issue de ces deux années.

Le Président répond que c'est un projet financé sur deux ans par le FSE (Fond social Européen), le conseil départemental et la Communauté de communes. Il n'a donc pas vocation à perdurer à moins que de nouveaux financements apparaissent ou que les financements actuels se poursuivent.

Monsieur THENOZ regrette que l'on crée un dispositif supplémentaire.

Michel LEMAIRE précise que la Communauté de Communes co-finance ce projet et donc « garde un œil sur ce qui se passe », ce qui sera une première dans le domaine de l'aide au retour à l'emploi.

Marie Laure CLAPPAZ rappelle que les objectifs à atteindre sont définis par le cahier des charges du Fonds Social Européen ; ces objectifs quantitatifs doivent être respectés, ce qui est un gage de réussite pour le projet. « Le Point info emploi de Bourg en Bresse (qui fonctionne de manière similaire) réunit à la fois des

bénévoles et des travailleurs sociaux ; la formule est intéressante car l'exigence de réussite motive tout le monde. »

Le Président souligne que le dispositif est simple ; ce n'est pas une « usine à gaz pour une fois ». Le reste à charge de la Communauté de communes, c'est-à-dire 20 000 €/an, « c'est le coût de la proximité pour les services publics locaux. »

Vote à bulletins secrets.

⇒ Le conseil communautaire, avec 18 voix POUR, 5 voix CONTRE et 1 vote BLANC, approuve la participation de la Communauté de communes pour 2016 et 2017 au projet porté par AIDS sur le thème de l'aide au retour à l'emploi des chômeurs du territoire impliquant une participation annuelle de 20 000 €.

2. Service jeunes : choix du prestataire de services repoussé au 2 juin

La commission « Affaires sociales » s'est réunie le 21 mai pour auditionner les trois candidats ayant répondu à l'avis d'appel public à la concurrence pour le marché de prestations de services « Gestion et animation d'un accueil de loisirs jeunes » sur le territoire de la Communauté de communes.

Cependant les élus ont souhaité entamer une phase de négociation et un conseil communautaire aura donc lieu le 2 juin pour l'attribution de ce marché de services.

3. Convention de développement culturel avec la DRAC

Le Président présente les avancées du groupe de travail sur la convention de développement culturel avec la DRAC, réuni le 12 mai dernier. Les deux projets présentés lors du dernier conseil communautaire ont été « approuvés » par la DRAC.

Le Président présente le plan de financement 2016 pour le projet « musique ».

Type dépenses	Montant en €	Type recettes	Montant en €
Projet PETREK	49 100 €	DRAC	30 000 €
Projet DESIGN (3 jours de préparation en 2016)	875 €	Conseil Départemental	10 000 €
		Cté de Communes	9 975 €
TOTAL DEPENSES	49 975 €	TOTAL RECETTES	49 975 €

Les deux autres années bénéficieront d'un budget similaire, soit 10 000 € d'autofinancement annuel de la part de la Communauté de Communes.

⇒ Le conseil communautaire approuve à l'unanimité des présents le projet de développement culturel et autorise le Président à signer la convention avec la DRAC, le Conseil départemental et l'Education nationale.

4. Ad'Ap : Consultation

Le Président informe qu'il est nécessaire de lancer la consultation pour l'élaboration de l'Agenda d'Accessibilité programmée.

⇒ Le conseil communautaire approuve à l'unanimité des présents le lancement de la consultation pour l'élaboration de l'Ad'Ap et autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

5. SEMCODA : Garantie financière partielle pour travaux à l'ancienne beurrerie

Le Président expose que, comme toute réalisation par un bailleur social, il conviendrait d'autoriser la Communauté de Communes à se porter partiellement garant pour le prêt d'un montant total de 519 000 €, destiné à concourir à l'acquisition améliorée de ces logements. La garantie porte sur 30% du montant total, soit 155 970 €.

⇒ Le conseil communautaire autorise à l'unanimité des présents le Président à signer la convention de garantie financière du prêt souscrit par la SEMCODA.

6. DM n°2 « Budget général »

Le Président expose que, dans le cadre de l'opération n° 119, un devis pour l'achat de 2 containers a été établi, dont le coût s'élève à 10 554 € TTC (cabine-sanitaire non prévus initialement). Or les crédits ayant été prévus lors de l'élaboration du budget primitif 2015 pour cet achat sont insuffisants (7 000 € TTC), il conviendrait donc de voter les crédits budgétaires correspondants à cette dépense.

Dépenses d'investissement :

Opération 119 : Equipements divers.

Art. 2158 : Autre installation, matériel et outillage technique + 3 554,00 €

Art. 022 : Dépenses imprévues - 3 554,00 €

⇒ Le conseil communautaire approuve à l'unanimité des présents la DM n°2 ci-dessus.

7. Admission en non valeurs

Le Président a été informé que le comptable public n'a pu procéder au recouvrement de certaines pièces présentées concernant le budget annexe d'ordures ménagères. Le Président propose donc au conseil communautaire de les admettre en non valeurs pour un montant de 228 €.

⇒ Le conseil communautaire approuve à l'unanimité des présents cette admission en non valeurs

Questions diverses :

Le Président informe le conseil communautaire du lancement, par Cap 3b, de la consultation de cabinets spécialisés pour une étude de faisabilité concernant le projet de prolongement de la voie verte de Jayat à Saint Trivier de Courtes ; le maître d'ouvrage et financeur de cette étude est le syndicat mixte cap3b.

Commission intercommunale pour l'accessibilité :

Le Président rappelle qu'une délibération en date du 28 juin 2010 avait créé une commission intercommunale pour l'accessibilité et qu'il convient de la renouveler. Il demande donc à chaque commune de **désigner un(e) représentant(e) pour le conseil communautaire du 29 juin prochain. En outre merci de nous transmettre, si vous en avez connaissance, les nom et coordonnées d'un habitant en situation de handicap, membre d'une association pour personnes en situation de handicap.**

Pour mémoire la création de cette commission est obligatoire dans les intercommunalités qui regroupent plus de 5000 habitants et qui ont compétence « aménagement du territoire ». Il ne peut y avoir coexistence de commission intercommunale et communale sur un même territoire. Pour autant, en cas de commission intercommunale, une instance locale de concertation peut être créée dans une commune qui le souhaiterait. Ses missions sont les suivantes :

- Etablissement du bilan d'accessibilité (recueil des diagnostics des bâtiments, de la voirie, des transports) qui sera présenté au conseil communautaire puis transmis au représentant de l'Etat et au Conseil départemental,
- Faire des propositions de nature à améliorer l'accessibilité
- Organisation d'un recensement de l'offre de logements accessibles

Pour information, liste des membres de la précédente commission :

Titre	Nom	Prénom	Commune	Représentant la commune de
Monsieur	LOHEZ	Robert	CORMOZ	CORMOZ
Monsieur	JACQUET	Maurice	COURTES	COURTES
Madame	CLAPPAZ	Marie-Laure	CURCIAT DONGALON	CURCIAT DONGALON
Monsieur	NICOLIER	Aimé	LESCHEROUX	LESCHEROUX
Madame	HENRY	Monique	MANTENAY-MONTLIN	MANTENAY-MONTLIN
Monsieur	FRANCIZOUD	Daniel	SAINT JEAN SUR REYSSOUZE	ST JEAN SUR REYSSOUZE
Monsieur	BASSET	Jean Claude	SAINT JULIEN SUR REYSSOUZE	ST JULIEN SUR REYSSOUZE
Madame	GUYON	Valérie	SAINT NIZIER LE BOUCHOUX	ST NIZIER LE BOUCHOUX
Monsieur	BERNARD	Yves	SAINT TRIVIER DE COURTES	SAINT TRIVIER DE COURTES
Monsieur	CARRUGE	Michel	SERVIGNAT	SERVIGNAT
Madame	COLIN	Danièle	VERNOUX	VERNOUX
Monsieur	MEUNIER	Michel	VESCOURS	VESCOURS
Monsieur	CURSIO	Matéo	SAINT TRIVIER DE COURTES	Représentants des usagers en situation de handicap
Monsieur	MICHEL	Jean	VESCOURS	
Monsieur	BRUNET	Michel	SAINT TRIVIER DE COURTES	Président de la commission

Le Président informe que le syndicat mixte de Crocu a attribué le marché d'exploitation du centre de stockage de déchets et de la plateforme de compostage du site de Crocu à SERPOL ; ce n'est donc plus BOURGOGNE RECYCLAGE qui détient ce marché.

Certaines communes font part du mauvais état des conteneurs « emballages » sur les PAV ; Monsieur Brunet explique que l'on attend les résultats de l'appel à projets sur les extensions de consignes de tri auquel Bourgogne Recyclage a répondu. En effet si notre repreneur est retenu pour cet appel à projets, il faudra revoir l'organisation des PAV, rajouter des conteneurs, etc.

Déléataire SPANC - VEOLIA : Justine PIGNIER quitte VEOLIA pour des raisons personnelles ; elle est remplacée par Monsieur Yvan GERANTHON.

Monsieur Aimé Nicolier propose aux maires du territoire d'autoriser leurs secrétaires de mairie à se rencontrer entre elles pour échanger sur leurs difficultés. La réunion semestrielle pourrait se tenir sur une demi-journée avec un ordre de jour précis. Une première date pourrait avoir lieu en septembre ; à chaque fois la commune accueillant les secrétaires serait chargée des invitations et du compte-rendu. Ce travail en réseau est primordial pour la qualité du service rendu au public, souligne-t-il.